COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 04/07/2026
Reçu en préfecture le 04/07/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260630-202666-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 JUIN 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le trente juin deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 juin 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres votants : 13

Présents : Mesdames Marie-Annick DUBOIS, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX.

Absents excusés : Madame Cécile DEFONTAINE et Messieurs Gael LONGUET, Lucas CHEVALIER, Antoine DEMORTIER et Yann PION

Pouvoir : de Madame Cécile DEFONTAINE à Madame Marie-Annick DUBOIS, de Monsieur Gael LONGUET à Madame Laurence THETIOT, de Monsieur Lucas CHEVALIER à Monsieur Erwan GICQUEL.

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-66 – Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 mai 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que le projet de procès-verbal de la séance du 26 mai 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 mal 2026 tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD